

## Aux fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales

Automne 2000

### ACTUALITÉS

Bienvenue à l'édition de l'automne 2000 de notre bulletin trimestriel. Nous en sommes maintenant à notre deuxième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des Services de santé non assurés (SSNA) pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

Nous tenons à vous remercier encore une fois des soins de santé de qualité que vous continuez à offrir aux membres inscrits des Premières nations, aux Inuits et aux Innu reconnus bénéficiaires du programme des SSNA.

Comme à l'habitude, vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous les communiquer en appelant au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111** ou encore en nous écrivant à notre adresse postale.

### DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS (DGSPNI)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000, la Direction générale des services médicaux (DGSM) de Santé Canada s'appelle la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI).

La *Trousse d'information pour le fournisseur d'équipement médical et de fournitures médicales* (TIFÉ) a été mise à jour pour refléter le nouveau nom : Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI).

Vous trouverez ci-joint des pages révisées de la *Trousse d'information pour les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales* (TIFÉ). Veuillez remplacer les anciennes pages de la TIFÉ avec les pages révisées.

### PLEINS FEUX SUR... LES PRÉPOSÉS AUX SERVICES DE FIRST CANADIAN HEALTH (FCH)

Les préposés aux services de FCH sont au nombre de six et s'occupent de l'ensemble du courrier entrant. Les préposés aux services reçoivent jusqu'à 4 500 demandes de paiement par jour en provenance des quatre coins du pays.

### CALENDRIER DES PAIEMENTS DES SSNA POUR L'AUTOMNE 2000

Voici le calendrier des règlements des Services de santé non assurés (SSNA) par chèque ou transfert électronique de

fonds (TÉF) :

DATE LIMITE	DATE DU CHÈQUE	DATE DU DÉPÔT PAR TÉF
01 oct. 2000	02 oct. 2000	06 oct. 2000
15 oct. 2000	16 oct. 2000	20 oct. 2000
01 nov. 2000	02 nov. 2000	08 nov. 2000
15 nov. 2000	16 nov. 2000	22 nov. 2000
01 déc. 2000	02 déc. 2000	08 déc. 2000
15 déc. 2000	16 déc. 2000	22 déc. 2000

### FRAIS D'ADMINISTRATION POUR OBTENIR LA COPIE D'UN RELEVÉ

À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2000, des frais d'administration de 25 \$ seront exigés pour obtenir la copie d'un *Relevé des demandes de paiement pour ÉMFM*. Les demandes pour obtenir la copie d'une relevé doivent être présentées par écrit à First Canadian Health (FCH) et être accompagnées d'un chèque de 25,00 \$.

Si le chèque de règlement de FCH correspondant au relevé en question n'a pas été encaissé par le fournisseur et qu'une période de temps suffisante s'est écoulée, les frais d'administration ne s'appliqueront pas et le chèque de 25 \$ du fournisseur sera renvoyé avec une copie du relevé demandé.

### MARCHE À SUIVRE QUANT AUX APPELS

Le programme des SSNA comporte trois niveaux d'appel et seul le client peut interjeter appel. À chaque niveau, l'appel doit être accompagné des renseignements à l'appui sur prescripteur ou le fournisseur; il est donc important que les renseignements suivants accompagnent votre lettre :

1. La condition médicale (diagnostic et pronostic) pour laquelle l'article ou le soin est demandé;
2. Les solutions de rechange ayant été essayées; ou les traitements de rechange ayant été essayés;
3. Les résultats pertinents des tests de diagnostic;
4. La justification de l'article ou du soin proposé.

L'appel sera examiné par un expert-conseil indépendant mandaté pour ce faire, qui fera une recommandation au personnel de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI). La décision finale sera prise par le personnel de la DGSPNI selon la recommandation de l'expert-conseil, les besoins particuliers du bénéficiaire, la disponibilité des solutions de rechange et

la politique en vigueur du programme des SSNA.

Des imprimés spécifiques à chaque région, décrivant les trois niveaux d'appel et donnant des adresses utiles, sont disponibles dans les bureaux régionaux de la DGSPNI ou sur le site Web du programme des SSNA à l'adresse Internet suivante : [www.hc\\_sc.gc.ca/msb/nihb](http://www.hc_sc.gc.ca/msb/nihb)

---